

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 9 mars 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le greffier, M. René Chevalier, et le responsable des communications, M. Louis Latraverse, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-03-118

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-119

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-120

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-121

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 6 mars 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 13 février au 6 mars 2020 totalisant 3 651 449,78 \$ et apparaissant à la liste en date du 6 mars 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-122

Dépôt du résultat de l'adjudication de la vente d'une émission d'obligations datée du 10 mars 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement no 2228 « Concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit », adopté le 8 avril 2013, le conseil a délégué son pouvoir d'accorder un contrat de financement au nom de la Ville à la personne qui y a droit conformément à l'application de l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil soit informé que la trésorière a adjugé la vente d'obligations d'une valeur de 4 500 000 \$ à la firme Mackie Research Capital Corporation, celle ayant déposé l'offre la plus avantageuse pour la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-123

Octroi de contrat - acquisition d'une chargeuse – rétrocaveuse

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 20 février 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'acquisition d'une chargeuse - rétrocaveuse pour les besoins du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 229 950 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT que selon la résolution no 2019-12-803 adoptée par le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, cette dépense était évaluée à 200 000 \$,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le contrat pour l'achat d'une chargeuse – rétrocaveuse de marque Caterpillar et de modèle 430F2ST soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Industries Toromont ltée, au coût de 206 168,57 \$, toutes taxes comprises,

QUE ce projet d'investissement prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020 soit financé à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-124

Octroi de contrat - travaux de réfection de la toiture de l'immeuble du 3225, rue Courchesne - centre récréatif Au Fil des Ans

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 février 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble situé au 3225, rue Courchesne – centre récréatif Au fil des Ans,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 409 709,86 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'immeuble situé au 3225, rue Courchesne – centre récréatif Au fil des Ans soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Beaulieu & Bergeron inc., pour la somme de 314 024,32 \$, toutes taxes comprises,

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-125

Emprunt au fonds de roulement - travaux de réfection de la toiture de l'immeuble du 3225, rue Courchesne - centre récréatif Au Fil des Ans

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble du 3225, rue Courchesne abritant le centre récréatif Au Fil des Ans n'ont pas été réalisés en 2019,

CONSIDÉRANT qu'ils seront réalisés en 2020,

CONSIDÉRANT qu'un montant de 187 000 \$ avait été prévu au budget des dépenses admissibles pour la réalisation de ces travaux en 2019,

CONSIDÉRANT que le budget prévu pour la réalisation de travaux en 2019 à l'immeuble du 105, rue du Prince – centre Sacré-Cœur et à l'immeuble du 3000, chemin Saint-Roch – Maison des jeunes L'Air du Temps, n'a pas totalement été dépensé,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, des sommes sont disponibles pour financer en totalité les travaux à être réalisés en 2020 à l'immeuble du 3225, rue Courchesne – centre récréatif Au Fil des Ans pour un montant net de 315 500 \$,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 février 2020 soumis à cet effet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à cette dépense, il y a lieu pour le conseil d'en établir le mode de paiement,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse,

QUE le conseil autorise un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'une somme de 315 500 \$ remboursable à compter de 2021 en dix versements annuels, égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-126

Autorisation d'une provision - travaux de réfection de la toiture de l'immeuble du 3225, rue Courchesne - centre récréatif Au Fil des Ans

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, a adopté une résolution afin d'accorder un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'immeuble situé au 3225, rue Courchesne – centre récréatif Au Fil des Ans à Construction Beaulieu & Bergeron inc. au coût de 314 024,32 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QU'une provision de 31 402,43 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 345 426,75 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-127

Autorisation d'une provision - travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de l'immeuble du 145, rue George - bibliothèque « Le Survenant »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, adoptait la résolution no 2020-02-092 afin d'accorder un contrat pour des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment constituant la bibliothèque « Le Survenant » à Construction Beaulieu & Bergeron inc. au coût de 378 267,75 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher :

QU'une provision de 37 826,78 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 416 094,53 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt no 2426.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-128

Adhésion au Regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - services cellulaires

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de Sorel-Tracy peut adhérer au Regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour se procurer tout bien meuble ou tout service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 février 2020 soumis à cet effet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE la Ville de Sorel-Tracy participe à un achat regroupé pour les services cellulaires dans les quantités nécessaires pour ses activités pour une durée de 2 ans et selon les modalités contractuelles du CSPQ présentement en vigueur pour la période 2015 à 2025,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé,

QUE M. David Dostie, chef de division - technologies de l'information, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-129

Programmation finale des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ci-après le MAMH,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuver le contenu et autoriser l'envoi au MAMH de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

QUE le chef de division - génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, les documents de demande de subvention relatifs au projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout, de réhabilitation de chaussée et de réfection majeure de trottoirs,

QUE la Ville de Sorel-Tracy atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-130

Subvention 2020 à Gestion aéroportuaire de Sorel inc.

CONSIDÉRANT le dépôt par Gestion aéroportuaire de Sorel inc. de ses états financiers au 31 octobre 2019,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil accorde une assistance financière de 25 000 \$ à Gestion aéroportuaire de Sorel inc. pour l'année 2020,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-131

Assistance financière - collecte de sang 2020 du maire de Sorel-Tracy

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise une assistance financière de 150 \$ pour défrayer le coût des repas des bénévoles des Filles d'Isabelle Cercle Madame de Saurel pour la Collecte de sang du maire de Sorel-Tracy qui aura lieu le 30 avril 2020 aux Promenades de Sorel,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-132

Assistance financière - inscription de l'équipe de la Ville de Sorel-Tracy au 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2020

CONSIDÉRANT que le 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2020 sera de passage à Sorel-Tracy le 20 juin 2020,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite promouvoir les saines habitudes de vie de ses employés,

CONSIDÉRANT que pour l'événement, une équipe représentant la Ville de Sorel-Tracy a été constituée par des employés de l'organisation,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 février 2020 soumis à cet effet par Mme Audrey Chalifoux, directrice adjointe et assistante-trésorière, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise une assistance financière de 500 \$ pour défrayer une partie des frais d'inscription de l'équipe de la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2020,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-133

Commandite à l'École secondaire Fernand-Lefebvre - Galas « Coup de cœur 2019-2020 »

CONSIDÉRANT que l'École secondaire Fernand-Lefebvre organisera les 20 et 21 mai 2020 des Galas « Coup de cœur » afin de récompenser les élèves pour leurs résultats obtenus,

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 février 2020 transmise par Mme France Gervais, secrétaire, et M. Yannick Laferté, technicien en loisir, demandant à la Ville une commandite pour ces galas,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil accorde une commandite de 250 \$ à l'École secondaire Fernand-Lefebvre pour la tenue des Galas « Coup de cœur 2019-2020 »,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-134

Commandite à l'Association du hockey mineur du Bas-Richelieu - Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec

CONSIDÉRANT la demande de commandite du 2 octobre 2019 transmise par l'Association du hockey mineur du Bas-Richelieu dans le cadre du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec qui a eu lieu du 12 au 23 février 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil accorde une commandite de 500 \$ à l'Association du hockey mineur du Bas-Richelieu, et ce, afin de soutenir la présence de l'équipe Mariniers Sorel-Tracy Pee-Wee BB au Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec qui a eu lieu du 12 au 23 février 2020,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-135

Demande au ministère des Transports du Québec – resurfaçage d'une partie du boulevard Fiset

CONSIDÉRANT que le boulevard Fiset, entre le boulevard Poliquin et la municipalité de Saint-Robert, est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a délégué, par contrat, à la Ville de Sorel-Tracy l'entretien de la surface de roulement de cette portion du boulevard Fiset soit, entre autres, en effectuant du rapiéçage manuel à l'enrobé, à chaud et à froid,

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis du conseil que les réparations manuelles des défauts mineurs de la surface de roulement ne suffisent plus à garantir une surface de roulement de qualité,

CONSIDÉRANT la récente annonce faite par le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, des investissements routiers majeurs qui seront effectués par le ministère des Transports pour 2020-2022 dans la région,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher, que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder, le plus tôt possible, au resurfaçage du boulevard Fiset, à partir du boulevard Poliquin jusqu'à la municipalité de Saint-Robert et, de façon prioritaire, du rang Sainte-Thérèse jusqu'au chemin de La Vallière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-136

Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement

CONSIDÉRANT la présentation sur la révision de la Politique de capitalisation et d'amortissement effectuée par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, devant le conseil réuni avant la séance ordinaire du 9 mars 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Pélouin, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement telle que soumise par la directrice du Service des finances et trésorière,

QUE cette politique remplace celle adoptée par le conseil en vertu de la résolution no 2017-07-545 lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-137

Autorisation de signature - bail avec la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. - espaces de stationnement au 71, rue Charlotte

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Sorel-Tracy et la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. relativement à la location d'espaces de stationnement est échu depuis le 31 décembre 2019,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour la location de deux espaces de stationnement situés dans la cour de l'hôtel de ville situé au 71, rue Charlotte, selon les conditions substantiellement conformes prévues au projet de bail annexé, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an à moins d'avis contraire,

QUE le coût de location soit de 173,57 \$, taxes non comprises, par espace de stationnement pour l'année 2020,

QUE le loyer annuel soit indexé au 1er janvier de chaque année pendant toute la durée du bail, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'Institut de la statistique du Québec pour l'année précédente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-138

Autorisation de signature - acquisition des lots 4 290 626, 4 290 634 et 4 290 641 du cadastre du Québec - emprises de rues

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Pélouin :

QUE le conseil autorise l'acquisition à titre gratuit des lots 4 290 626, 4 290 634 et 4 290 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, constituant une partie de l'emprise des rues Robert-Lamonde, Gilles-Brunet et Jean-René-Marcoux et étant la propriété de l'entreprise Peloga inc.,

QUE mandat soit donné à Me Patrick Lesieur, notaire, pour la préparation des documents nécessaires visant cette transaction,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-139

Établissement du coût de location des espaces publics pour l'aménagement de terrasses au centre-ville pour la saison estivale 2020 et autorisation de signature des baux

(Abrogée et remplacée par rés. 2020-04-214 adoptée le 20 avril 2020)

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 février 2020 soumis par Me Marie-Pascale Lessard, greffière adjointe, et les recommandations contenues audit rapport relativement à l'établissement du coût de location des espaces publics pour l'aménagement de terrasses lors de la saison estivale 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil fixe le coût de location des espaces publics pour l'aménagement de terrasses durant la saison estivale 2020 à 12,70 \$ le mètre carré, taxes non comprises, à compter de la signature du bail jusqu'au 1er novembre 2020,

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, les baux à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et les propriétaires ou leur représentant autorisé d'une entreprise située dans le centre-ville et désirant aménager une terrasse dans l'emprise de la voie publique de la ville pour la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-140

Acceptation de la cession des infrastructures et de l'emprise des futures rues du développement domiciliaire « Des Châtaigniers »

CONSIDÉRANT que, Les Placements PF inc. procédera à la construction d'infrastructures sur les lots projetés 6 347 586 (passage piétonnier), 6 347 603, 6 347 604 et 6 347 605 (parc projeté), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, le tout tel que montré au plan préparé par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, du 25 janvier 2019 et portant le numéro 815 de ses minutes,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil confirme que la Ville de Sorel-Tracy s'engage à prendre possession de l'emprise des futures rues constituée des lots projetés 6 347 603 et 6 347 604, du futur passage piétonnier constitué du lot 6 347 586 et du futur parc constitué du lot projeté 6 347 605, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, le tout tel que montré au plan préparé par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, du 25 janvier 2019 et portant le numéro 815 de ses minutes, ainsi que les infrastructures qui s'y retrouveront, le tout conditionnellement à ce que les travaux d'infrastructures soient terminés et réalisés à la satisfaction de la Ville de Sorel-Tracy et que la cession soit consentie à titre gratuit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-141

Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2020-2021 - coûts d'intervention sur le réseau cyclable

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2020-2021 mis sur pied par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

CONSIDÉRANT que ce programme permet aux villes de récupérer 50 % des dépenses reliées aux coûts d'intervention sur le réseau cyclable la Route verte,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 février 2020 soumis à cet effet par M. Charles Guertin, ing., directeur du Service de la planification et du développement urbain, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil accepte le rapport sur les coûts d'intervention effectuée par la Ville

de Sorel-Tracy sur le réseau cyclable la Route verte, tel que soumis par M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, en date du 26 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-142

Ouverture d'un poste de mécanicien au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la demande de M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, transmise au Service des ressources humaines pour l'ouverture d'un poste de mécanicien au Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT qu'après analyse des besoins dudit service, il en résulte que l'ajout d'un poste de mécanicien permettrait d'assurer le bon déroulement des opérations,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 février 2020 soumis à cet effet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et la recommandation contenue audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil autorise l'ouverture d'un poste permanent à temps complet de mécanicien au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-143

Nomination d'un procureur de la poursuite remplaçant à la cour municipale commune de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que la procureure de la poursuite représentant la Ville de Sorel-Tracy devant la cour municipale commune de Sorel-Tracy, Me Laurence Cournoyer, ainsi que la procureure substitut sont en conflit d'intérêts pour certains dossiers judiciairisés prévus au rôle du 25 mars 2020 à 13 h 30,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 3 mars 2020 soumis par Mme Stéphanie Savard-Caron, chef de division – cour municipale au Service juridique et greffe, et la recommandation contenue dans ce rapport,

CONSIDÉRANT que Me Pierre-Hugues Miller est déjà le procureur de la poursuite représentant la MRC de Pierre-De Saurel devant la cour municipale commune de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que Me Miller est disposé à représenter la Ville de Sorel-Tracy devant la cour municipale, le 25 mars 2020 à 13 h 30, le tout aux mêmes conditions que Me Cournoyer,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil nomme Me Pierre-Hugues Miller à titre de procureur de la poursuite de la Ville devant la cour municipale commune de Sorel-Tracy, lors de la séance du 25 mars 2020 à 13 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-144

Nomination du membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme - siège no 3

CONSIDÉRANT que le Règlement no 2159 « Concernant le comité consultatif d'urbanisme » édicte à son article 3 que le comité est composé de sept membres nommés par le conseil,

CONSIDÉRANT que de ce nombre, cinq membres doivent être nommés parmi des citoyens résidents de la ville,

CONSIDÉRANT qu'un poste de membre citoyen est vacant à la suite de la démission du titulaire du siège no 3,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'appel de candidatures,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le conseil nomme Mme Lise Desroches-Aumais au siège no 3 au sein du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-145

Demande de dérogations mineures – 14-16, rue de l'Acadie

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 14-16, rue de l'Acadie,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 21 février 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE la distance entre le garage détaché et le bâtiment soit réduite à 1,12 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre le garage détaché et la remise soit réduite à 0,37 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-146

Demande de dérogations mineures – 4200, rue Maisonneuve

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 4200, rue Maisonneuve,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre l'aire de stationnement et la ligne latérale, entre une allée de circulation et le bâtiment principal et de réduire la largeur de la bande gazonnée ou autrement paysagée entre l'aire de stationnement et la ligne de rue,

CONSIDÉRANT que le tout permettra d'ajouter 19 cases de stationnement supplémentaires,

CONSIDÉRANT que le nombre de cases de stationnement sera inférieur, malgré tout, à celui exigé par la réglementation en vigueur,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site web de la Ville le 21 février 2020,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE la distance entre l'aire de stationnement et la ligne latérale gauche soit réduite à 0 m au lieu de 1 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre une allée de circulation et le bâtiment principal soit réduite à 0,9 m au lieu de 1 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la largeur de la bande gazonnée ou autrement paysagée entre l'aire de stationnement et la ligne de rue soit réduite à 1,76 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QU'au moins quatre arbres soient plantés dans la bande gazonnée située entre l'aire de stationnement et la ligne de rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-147

(Abrogée et remplacée par rés. 2020-09-484 adoptée le 8 septembre 2020)

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - aliénation du lot 4 668 489

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour le lot 4 668 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), une telle demande d'autorisation doit être déposée à la CPTAQ pour des fins autres que l'agriculture et l'aliénation d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu,

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 668 489 où est projetée la construction d'une habitation est bordée par une rangée d'arbres et semble difficilement récupérable pour une utilisation à des fins agricoles,

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 668 489 où est projetée la construction d'une habitation respecte les dispositions du Règlement de lotissement no 2223 en vigueur,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, a adopté le projet de Règlement no 2456, afin de modifier le Règlement de zonage no 2222, dans le but d'autoriser les habitations unifamiliales dans la zone A-02-596 comprenant le lot 4 668 489, à condition d'obtenir une autorisation ou un avis de conformité de la CPTAQ,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le conseil appuie et accepte cette demande telle que déposée à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-148

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - aliénation du lot 3 919 393

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aliénation pour le lot 3 919 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), une telle demande d'autorisation doit être déposée à la CPTAQ pour l'aliénation d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu,

CONSIDÉRANT que le lot 3 919 393 respecte les dispositions du Règlement de lotissement no 2223 en vigueur,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil appuie et accepte cette demande telle que déposée à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-149

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 128, rue du Prince

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement du revêtement extérieur, des onze fenêtres par des fenêtres à guillotine, de la porte avant, du soffite, du fascia, des poteaux et du garde-corps de la galerie avant ainsi qu'à ajouter une gouttière en façade, pour la propriété située au 128, rue du Prince,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal possède une moyenne valeur patrimoniale selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Patri-Arch en 2014,

CONSIDÉRANT qu'une ornementation telle que des encadrements moulurés contribuerait à souligner les ouvertures de l'habitation,

CONSIDÉRANT que la gouttière projetée contraste avec la couleur du revêtement projeté et devrait plutôt être dissimulée et remplacée par des planches cornières,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter partiellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin, que ce projet soit accepté conditionnellement à ce que les ouvertures soient ornementées d'un encadrement mouluré, que les fenêtres soient de type guillotine à carreaux, que les fenêtres, le fascia, le soffite, les poteaux et les garde-corps de galerie soient de couleur blanche, que des planches cornières soient installées, que la gouttière soit dissimulée et que le revêtement de fibre de bois pressée soit de profil traditionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-150

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 266, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'une enseigne sur vitrage de la porte et d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment principal situé au 266, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au Règlement no 2226,

CONSIDÉRANT qu'une enseigne à plat possèdera un mode d'éclairage par translucidité alors que l'enseigne de l'établissement commercial voisin possède un mode d'éclairage par réflexion de type col de cygne,

CONSIDÉRANT que l'enseigne à plat n'est pas alignée avec l'extrémité de l'arc de cercle du parapet, contrairement à l'enseigne à plat de l'établissement voisin,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter conditionnellement le projet déposé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que l'enseigne à plat soit alignée avec l'extrémité de l'arc de cercle du parapet et que son mode d'éclairage soit par réflexion de type col de cygne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-151

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 25, rue Chevalier

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement du revêtement de la toiture de l'habitation située au 25, rue Chevalier,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal possède une faible valeur patrimoniale selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Patri-Arch en 2014,

CONSIDÉRANT que la tôle d'acier de la compagnie « Revêtement idéal » qui est le plus semblable au revêtement existant est le modèle « Héritage » avec ondulation à tous les 20 pouces,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 février 2020 d'accepter conditionnellement le projet déposé,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Olivier Picard, que ce projet soit accepté conditionnellement à ce que le revêtement de toiture utilisé soit une tôle d'acier profilé « Héritage » avec ondulation à tous les 20 pouces.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-152

Résolution d'appui - camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska,

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers,

CONSIDÉRANT que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés,

CONSIDÉRANT que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient,

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement reliée à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour,

CONSIDÉRANT que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que le conseil appuie Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska dans leurs revendications auprès des instances concernées et ce, en lien avec les éléments suivants :

- Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés;
- L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services;
- Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-03-153

Autorisation - Défi vélo santé au profit de la Maison des greffés Lina Cyr 2020

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 février 2020 de Mme Micheline Cyr Asselin, directrice générale de la Maison des greffés Lina Cyr, demandant au conseil l'autorisation de circuler dans les rues de la ville le 10 juillet 2020 dans le cadre du Défi vélo santé,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise les participants de la 14e édition du Défi vélo santé au profit de la Maison des greffés Lina Cyr à circuler à vélo sur la route Marie-Victorin, direction est, et la route 132 vers Lévis, le vendredi 10 juillet 2020,

QU'un système de sécurité soit prévu par le comité organisateur pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA  
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

\_\_\_\_\_  
René Chevalier, greffier

\_\_\_\_\_  
Serge Péloquin, maire